

# LES MODALITES

## PRÉPARER MON CHARGEMENT

### POUR TOUTE LIVRAISON

- Donneur d'ordre
- Prestataire : désamianteur ou entreprise de travaux ou collecteur
- Transporteur

Etes garants du respect des conditionnements et du chargement selon la réglementation en vigueur.



#### INERTAM se réserve le droit

- de pénaliser toute livraison présentant une non-conformité.
- de refuser toute livraison sans BSDA\* originaux et CAP\*.
- d'interrompre tout enlèvement sans préavis en cas de conditionnement non conforme à la réglementation.

→ TOUT DÉPLACEMENT SERA FACTURÉ

## AVANT TOUT CHARGEMENT

### OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE ET DU TRANSPORTEUR

#### Le transporteur s'assure de la remise des documents suivants par le prestataire

- Copie du CAP
- Copie de l'autorisation de livraison
- Plan de chargement indiquant les numéros de scellés des conditionnements remis par l'entreprise de travaux/désamianteur.
- Bordereaux de Suivi de Déchets Amiante (BSDA Cerfa N° 11861\*03) originaux complétés et signés aux rubriques N°1 & N°2.
- Si nécessaire des annexes au BSDA .

#### Le transporteur

- Contrôle la régularité des BSDA avec les autorisations de livraisons (A.L.) délivrées. Il s'assure que :
  - la nature des déchets, le nombre de conditionnements sont concordants
  - les numéros de scellés sont bien inscrits
  - l'annexe au BSDA en cas d'entreposage et/ou de transport multimodal est présente .
- Signale toute anomalie et remarque sur la feuille de route et peut refuser de transporter les colis non conformes
- Complète sa partie : rubrique N°3 du BSDA ou rubrique N°7 de l'annexe au BSDA.
- **Contrôle la conformité des conditionnements et la présence des scellés sur chaque colis.**

- **Pour la traçabilité et l'identification au chargement et déchargement, nous recommandons la présence des scellés sur chaque colis : amiante liée et amiante libre.**

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE & NON-CONFORMITÉ

- Chargement interdit sur la voie publique « sauf autorisation accordée de la préfecture, mairie ou police demandée au préalable. »
- Interdiction de gerber les conditionnements (GRV, palettes, racks, dépôt-bags...).
- Les colis doivent respecter le plan de chargement : les big-bags doivent être alignés verticalement avec les anses dirigées vers le haut et les palettes doivent être plus grandes que les déchets filmés et cerclés.

**Toute irrégularité constatée lors du déchargement entrainera une non-conformité à réception et une facturation complémentaire pour reconditionnement à raison de 200 € HT/minimum le conditionnement selon le cas.**

- \* BSDA : Bordereaux de suivi de déchets amiantés.
- \* CAP : certificat d'acceptation préalable des déchets.

EN CAS D'HÉSITATION OU D'INCERTITUDE, CONTACTEZ NOTRE SERVICE TRANSPORT.

Service transport logistique : [transport@inertam.fr](mailto:transport@inertam.fr) - 05.58.04.79.90

INERTAM | Groupe EUROPLASMA